

Nombre de conseillers titulaires : 152

Nombre de conseillers présents : 98

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre d'absents excusés : 54

## 1 – Bâtiments

### • Validation du programme de rénovation énergétique de l'école de Montrevault

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents, le programme des travaux présenté, arrête l'enveloppe prévisionnelle des travaux à 202 000 € HT compris dans une enveloppe opération de 232 000 € HT, approuve le financement suivant de l'opération : recherche de subventions et fonds propres et approuve le lancement d'études en maîtrise d'oeuvre externe.

## 2 – Finances/Administration générale

### • Rénovation thermique école de Montrevault - Plan de financement

Le Conseil Municipal, valide à la majorité des membres présents, le plan de financement du projet de rénovation énergétique de l'école maternelle publique de la commune déléguée de Montrevault :

DÉPENSES		RESSOURCES	
Postes de dépenses	Montant en Euros (HT)	Nature des concours financiers	Montant en Euros
Isolation des murs	48 600,00 €	Etat	
Isolation des combles et rampants	31 000,00 €	Conseil Régional	15 250,00 €
Remplacement des menuiseries	45 000,00 €	SIEML	11 940,00 €
Mise en œuvre d'un chauffage central	29 000,00 €	Autres : communes, EPCI... :	
Relamping	9 000,00 €	Union européenne : FEADER-LEADER	100 000,00 €
Travaux annexes (Peintures,...)	40 000,00 €		
Prestations intellectuelles	30 000,00 €	Autofinancement :	104 810,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>232 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>232 000,00 €</b>

### • Mise en place d'un moyen de paiement par carte d'achat public

Le Conseil Municipal, accepte à la majorité des membres présents, l'utilisation de la carte achat public, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 et fixe le montant plafond global de règlements effectués par la carte achat à 10 000 € pour une année.

### • Accord-cadre pour la fourniture de services de télécommunications

Le Conseil Municipal, déclare sans suite, à la majorité des membres présents, le lot n° 1 téléphonie fixe pour motifs juridiques liées à des incertitudes quant à la compréhension du besoin par les entreprises et en conséquence à la définition du besoin de la collectivité et autorise Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre à bon de commandes sur prix unitaires de téléphonie mobile (lot n° 2) avec la société ORANGE pour un montant estimatif de 25 563,62 € HT.

D'autre part, Monsieur le Maire est autorisé, en vertu de l'article L 2122-21-1, en amont de la procédure, à signer l'accord-cadre à bon de commandes sur prix unitaires de téléphonie fixe (lot n° 1) avec la société désignée attributaire par la CAO à l'issue de la prochaine consultation.

### • Tarifs de location de La Crémaillère à Chaudron en Mauges

Le Conseil Municipal, approuve à la majorité des membres présents, le tableau des tarifs présenté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour la salle de La Crémaillère et précise qu'une

réflexion est en cours sur la politique générale de la commune en matière de location des salles ; le Conseil Municipal décide donc que les contrats signés à ce jour pour des locations prévues à une date postérieure au 01/01/2020 ne seront pas impactés par ces changements et ce, qu'il s'agisse d'une hausse ou d'une baisse de prix,

• **Validation du plan de financement de l'animation et de l'étude Montrevault 2030**

Le Conseil Municipal valide à la majorité des membres présents, le plan de financement du projet d'animation et d'étude de Montrevault 2030 :

DÉPENSES		RESSOURCES	
Postes de dépenses	Montant en Euros (HT)	Nature des concours financiers	Montant en Euros
Animation (Frais salariaux)	31 085.82 €	Autofinancement	6 217.17€
		Union européenne : FEADER-LEADER	24 868.65 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 085.82 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>31 085.82 €</b>

DÉPENSES		RESSOURCES	
Postes de dépenses	Montant en Euros (HT)	Nature des concours financiers	Montant en Euros
Etude	83 592,00 €	Autofinancement	63 592,00€
		Union européenne : FEADER-LEADER	20 000,00€
<b>TOTAL</b>	<b>83 592,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>83 592,00 €</b>

**3 – Aménagement/Environnement**

• **Avis sur le projet de PLU de Chemillé-en-Anjou**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents, le Plan Local d'urbanisme de Chemillé-en-Anjou sans observation.

• **Groupement de commandes avec le SMIB pour les travaux de la passerelle de Raz Gué**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents, la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de travaux pour l'aménagement d'une passerelle sur l'aire de Raz Gué à Montrevault-sur-Èvre, accepte que le SMIB Evre - Thau - St Denis soit désigné comme coordonnateur du groupement de commande et désigne Alain Vincent et Gérard Véron comme membres titulaires de la commission spéciale et Joseph Marsault et Serge Piou comme membres suppléants.

**4 – Foncier**

• **Acquisition parcelles de jardin AB 154 et AB 157 en secteur OAP à Chaudron en Mauges**

Le Conseil Municipal valide à la majorité des membres présents, l'acquisition des parcelles AB 154 et AB 157 d'une contenance globale de 313 m<sup>2</sup> au prix de 5 €/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 1 565 € hors frais d'acte notarié.

• **Acquisition emplacement réservé parcelle A1736 à Chaudron en Mauges**

Le Conseil Municipal valide à la majorité des membres présents, l'acquisition de la parcelle A 1736 d'une contenance de 586m<sup>2</sup> pour un montant de 2 149,80€ hors frais d'acte notarié.

• **Acquisition parcelles C1561-C1759 acheminement Pinteau à Chaudron en Mauges**

Le Conseil Municipal valide à la majorité des membres présents, l'acquisition de la parcelle C1759 d'une surface de 1 401 m<sup>2</sup> pour un montant de 0,20€/m<sup>2</sup>, ainsi qu'une bande de la parcelle C1561 d'une largeur d'environ 3 mètres sur une longueur de 30 mètres, dont la superficie précise sera définie suite à un bornage, pour un montant de 0,30€/m<sup>2</sup>.

- **Vente chemin Le Moulin Rouge à La Boissière sur Èvre**

Le Conseil Municipal valide à la majorité des membres présents, la vente de cet ancien chemin piéton d'une surface de 106 m<sup>2</sup> au prix global de 1 146,51 €. Le montant proposé permettra de couvrir les frais engagés en 2012 par la commune, qui ont permis de valoriser la propriété concernée.

- **Convention d'occupation du domaine privé communal au Fuleit – Parcelles 145 B 1774 et 145 B 1781**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents, les termes de la convention entre les propriétaires de la parcelle 145 B 1773 et la commune relative à l'occupation du domaine privé de la commune pour passages de lignes électriques, téléphoniques, de canalisations souterraines et d'aménagement d'accès.

## **5 – Tourisme**

- **Complément relatif aux modalités de prélèvement de la taxe de séjour**

Le Conseil Municipal valide à la majorité des membres présents, le principe d'un paiement une fois par an, sur la base des déclarations des hébergeurs touristiques effectuées entre le 16 et le 30 septembre, pour un règlement par titre avant le 30 octobre.

## **6 – Affaires scolaires**

- **Participation 2019 piste routière**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, de retenir le tarif de 0,26 € par habitant comme participation 2019 pour la piste routière. Ce montant est applicable aux communes concernées.

- **Participation pour scolarisation extérieure à La Regrippière**

Le Conseil Municipal accepte à la majorité des membres présents, de participer aux frais de scolarité de deux enfants domiciliés sur le territoire de Montrevault-sur-Èvre pour un montant total de 855,92 € à verser à la Mairie de la Regrippière au titre de l'année scolaire 2018-2019.

- **Attribution marché informatique pour les écoles**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, d'attribuer les accords-cadres de travaux de câblage, fourniture et maintenance de dispositifs d'enseignement numérique des écoles publiques communales de la manière suivante :

- Pour le lot n° 1 - Travaux de câblage, à l'entreprise S3A pour un montant minimum de 65 893,64 € HT (montant de la DPGF) et un montant estimatif de 79 616,94 € HT (montant du DQE), dit que le lot n° 2 sera attribué lors de la session de juin et retient les classements des offres suivants : pour le lot n° 1 : 1- S3A.

## **7 – Communication**

- **Convention d'échanges d'information avec Ouest France**

Le Conseil Municipal valide à la majorité des membres présents, l'accès et l'utilisation, par la commune de Montrevault-sur-Èvre, dans le cadre de ses supports de communication, du fichier de données du site infolocale mis en place par Ouest France.

## **8 – Sports**

- **Protocole transactionnel – Terrain de football stabilisé de La Chaussaire**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, la passation d'un protocole transactionnel entre la commune de Montrevault-sur-Èvre et l'entreprise SPORTALYS pour le règlement du litige relatif à la réfection du terrain stabilisé de la Chaussaire en 2018.

**Prochaine réunion de Conseil Municipal : Lundi 24 Juin 2019 à 20 heures 30**